



CIQ DE VENELLES

Comité d'Intérêt de Quartier de Venelles
Adresse postale : 28, rue du Clos de la Bosque
13770 VENELLES
☎ 04 42 58 73 47 (répondeur)

Patrick MICHAILLE
Président du CIQ de Venelles
p.michaille@orange.fr

Monsieur le Maire de Venelles
Hôtel de Ville
Pl. Marius Trucy
13770 Venelles

Venelles, le 13 avril 2015

Objet : Questions au Conseil municipal (CM)

Monsieur le Maire de Venelles,

1) CR du CM du 17 février 2015

Concernant la décision D2015-18AT : Cession d'une parcelle de terrain [communal à un particulier] (18.175 m²), l'argumentaire présenté est : « la mise en culture de cette parcelle permettrait d'accroître le pare-feu que représente le vignoble de l'Olibaou à proximité immédiate du parc des sports Maurice Daugé ». Or il apparaît d'après les cartes que le terrain concerné (parcelle BE.17) est au sud du parc des sports, sous les vents dominants, et que sa déforestation ne peut donc constituer un pare-feu efficace.

Les adhérents du CIQ sont déçus de la vente d'un bien commun sans justification pour l'intérêt collectif, et s'estiment avoir été trompés par l'argumentation du conseiller municipal délégué aux risques majeurs.

Concernant la décision D2015-19AT : Création d'une servitude de passage sur un terrain communal au profit de la SCP, il apparaît que la commune prévoit d'amener l'eau sur la parcelle BE17 citée précédemment, ce qui lui permettrait de lutter contre un incendie sans avoir besoin de défricher.

Par ailleurs, la commune a déjà plusieurs contrats avec la SCP (Société du canal de Provence) pour l'alimentation du parc des sports, et les adhérents du CIQ posent la question de l'utilité d'un nouvel aqueduc débouchant sur un contrat d'alimentation en eau supplémentaire, et en attendant à des travaux de déforestation sur une bande de terrain de plus de 3 m de large.

Concernant la décision D2015-20AT : Acquisition de parcelles en vue de la construction d'une station d'épuration, les adhérents du CIQ sont surpris que cette opération apparaisse urgente au point de renoncer à une procédure d'utilité publique, alors que les besoins sont avérés depuis de nombreuses années et qu'aucun travaux d'aménagement de la zone nord de Venelles (ZAD ITER) n'a débuté.

Les adhérents du CIQ sont confiants dans les services départementaux pour mener avec diligence une enquête s'il s'avère qu'elle répond aux intérêts publics.

Au résultat, la commune s'apprête à payer le terrain 3 fois le prix estimé par France Domaine.



CIQ DE VENELLES

Comité d'Intérêt de Quartier de Venelles
Adresse postale : 28, rue du Clos de la Bosque
13770 VENELLES
☎ 04 42 58 73 47 (répondeur)

2) Travaux en relation avec le PLU

Les adhérents du CIQ se préoccupent de la situation du terrain destiné à l'opération immobilière Tournesols : outre le retard à la construction d'habitations attendues, il était prévu de constituer un réservoir pour prévenir le risque d'inondation dans ce quartier de Venelles. Alors que le PLU est en cours d'examen, cela augure mal de la viabilisation des futures zones ouvertes à l'urbanisation. En attendant, les adhérents du CIQ aimeraient connaître le montant des dépenses communales engagées et à venir pour ce projet.

Monsieur le Maire, nous sommes très inquiets pour la gestion du budget de la commune : Quelles sont les mesures prises pour maîtriser les dépenses ?

Les questions ci-dessus montrent que vos promesses de campagne risquent de ne pas être suivies d'effet, et nous vous souhaitons un prompt rétablissement pour reprendre en main la gestion de la commune avec le souci de ménager les ressources financières au mieux des intérêts collectifs des Venellois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments associatifs.